

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 21 janvier 2026**

Membres élus : 21
En activité : 21
Membres présents : 14
Membre ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 7

L'an deux-mille-vingt-six le 21 janvier à dix-huit heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le quinze janvier deux-mille-vingt-six, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 18h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien,
Mme BUHAJEZUK Christelle, M. GHAMO Fernando,
M. LUCCHINI Marc, M. DE LAZZER Xavier, M. STEICHEN
Christian, M. CORAZZA Hervé, M. ANTOINE Marc,
M. MEDVES Jean-François et Mme REBSTOCK-PINNA
Alexandra,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS :

M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie Marthe

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES :

M. TINNES Jean-Paul

Publié(e) le 22 JAN. 2026
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général



Laurent GADEYNE

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

Mme RENAUX Patricia, M. MELEO Guy, M. SICHET Guy,
M. JURCZAK Serge et M. ENGELMANN Fabien

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. GLODEN Roland

Suppléants présents dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THIONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

Mme KOCEVAR Lucie et M. FOSSO Antoine

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération).

Objet : Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Vu le Code général des collectivités et notamment les articles L. 1414-1, L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est présidée par le Président du SYDELON ou son représentant, il n'y pas lieu de procéder à son élection,

Considérant que ladite commission est composée de 5 membres titulaires élus au sein du comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin de liste, sans panachage¹ ni vote préférentiel².

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Comité Syndical peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de procéder à l'élection des membres par un vote « à main levée »,

Par ailleurs, l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Le comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Considérant cet exposé,

Sont candidats, liste 1 :

Membres titulaires

- Xavier DE LAZZER
- Damien ZIEGLER
- Serge JURCZAK
- Guy MELEO
- Christian STEICHEN

¹ Panachage : faculté pour l'électeur de composer lui-même sa liste en prenant des candidats sur plusieurs listes en présence.

² Vote préférentiel : faculté pour l'électeur de modifier l'ordre de présentation des candidats sur une liste.

Membres suppléants

- Jean-François MEDVES
- Hassan FADI
- Jean-Charles LOUIS
- Jean-Paul TINNES
- Frédéric SICHET

Les résultats sont les suivants :

1) Membres titulaires :

Siège à pourvoir :5

Nombre de votants :14

Nombre de voix obtenues pour la liste 1 : 14

Nombre de sièges attribués au quotient :5

Reste :0

2) Membres suppléants

Selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires (article L. 1411-5-II du CGCT).

La liste 1 est élue à l'unanimité des voix.

Sont ainsi déclarés élus :

- MM. DE LAZZER Xavier, ZIEGLER Damien, JURCZAK Serge, MELEO Guy, STEICHEN Christian en tant que membres titulaires, MM MEDVES Jean-François, FADI Hassan, LOUIS Jean-Charles, TINNES Jean-Paul et M. SICHET Frédéric en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 22 JAN. 2026

Le Président,

Michel PAQUET

